

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 janvier 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 12

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 15

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD), Frédéric LEGER

Absents : Adeline SIBELLE, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Loïc CHRISTIN

2023_04 - Objet : Occupation du domaine public – Commerces ambulants

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de deux commerçants ambulants qui souhaitent s'installer une fois par semaine à Saint-Jean-de-Gonville afin de proposer de la vente à emporter.

La commune propose de mettre à leur disposition un emplacement situé devant la mairie, 153 rue du Champ de Foire, avec un accès à l'alimentation électrique.

En contrepartie, une redevance de 10,00 € par mois leur sera demandée afin de participer aux frais d'électricité, soit un forfait annuel de 120,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un emplacement devant la mairie pour l'activité de commerces ambulants ;
- **FIXE** la redevance annuelle à 120,00 € par commerçant pour participation aux frais d'électricité ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

